

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 038-213800873-20260708-06_07_021-AR

Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le six juillet , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 30 juin deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	27	
Absents :	0	
Pouvoirs :	2	
Votants :	29	
Présents :	BOUVIER Christophe, BORDE SAÏBI Danielle, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, DOUKKALI Sonia, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, COMBIER André, BUTY Christian, BORG Pierre, MARTIN Catherine, RANDON BERNET Sylvie, VERMARE Anne, FRECHOSO Christine, BALSAMO Mario, VIZCAINO Stéphanie, GANDINI Stéphane, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, DEL OLMO Céline, BELLABES Loïs, GOETINK Patrick, DUCHENE Stéphane, DANIELE Muriel, SALAS Kévin, TOURNIER Marie-Pierre.	
Excusés :	MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.	
Absents :		
Excusés ayant laissé procurations :	MAZET Jérôme, PARRA Anabelle.	
Secrétaire de séance :	BELLABES Loïs	

Délibération n° 06_07_021

OBJET : VŒUX POUR LA CREATION D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE A DESTINATION DES ENFANTS AUTISTES

Mme BORDE SAÏBI, 1^{er} adjointe, rappelle que l'École de la République a pour mission fondamentale de garantir à chaque enfant une scolarisation adaptée à ses besoins, dans un cadre inclusif et équitable. Pourtant, dans l'agglomération viennoise, cette ambition se heurte encore à des insuffisances importantes en matière d'accueil des enfants en situation de handicap, notamment ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Aujourd'hui, de nombreux enfants avec des troubles du spectre autistique ne disposent pas d'une scolarisation adaptée de proximité. Les familles se retrouvent sans solution ou contraintes à de longs trajets, au détriment du bien-être et de l'apprentissage de leurs enfants. Cette situation fragilise les parcours scolaires et crée de fortes inégalités d'accès à une scolarisation réellement adaptée.

Une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) permet à des enfants autistes d'âge élémentaire de bénéficier d'un accompagnement spécialisé, de suivre des apprentissages adaptés et d'être pleinement inclus dans l'École de la République, en lien avec les établissements scolaires et les dispositifs d'inclusion existants.

Au-delà de la réponse pédagogique, la question des moyens humains et matériels demeure centrale. Le manque de solutions de proximité entraîne des ruptures de parcours, une surcharge pour les familles et des difficultés importantes pour les équipes éducatives.

Dans la continuité de ces constats, le renforcement du recrutement d'AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) apparaît indispensable pour permettre un accompagnement effectif des élèves qui en ont besoin, en milieu ordinaire comme en dispositif spécialisé.

Face à cette situation, les représentants de parents d'élèves et les acteurs locaux de Vienne et de son agglomération alertent régulièrement les services de l'Éducation nationale sur le manque de solutions adaptées et de proximité.

Il est donc demandé aux autorités compétentes d'agir pour que chaque enfant puisse apprendre, progresser et s'épanouir près de chez lui, dans des conditions adaptées à ses besoins.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'articles L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les difficultés rencontrées par les familles et les enfants en situation de handicap sur le territoire de Vienne et de son agglomération,

INVITE l'Éducation nationale et les autorités compétentes :

- À engager la création d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) sur le territoire de l'agglomération viennoise,
- À garantir le renforcement des moyens humains et matériels adaptés aux besoins des élèves en situation de handicap,
- À assurer un accompagnement effectif et de proximité pour les enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme,
- À renforcer le recrutement d'AESH afin de répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Une copie de ce vœu sera transmise à Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Madame la Ministre de la Santé et Mesdames, Messieurs les parlementaires de l'Isère.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 8 juillet 2026.

Le Maire,
Christophe BOUVIER

